



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 20 mai 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 mai 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (jusqu'à 22 h), Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nédellec, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen

#### Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à David Le Doussal  
Géraldine Guet a donné pouvoir Pascale Douineau  
Jean-Pierre Moing a donné pouvoir à Bernard Nédellec  
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Yvette Bouguen  
Serge Nilly a donné pouvoir à Soizic Cordroc'h  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

**18. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES, COORDONNE PAR LA VILLE DE QUIMPERLÉ, ENTRE LA VILLE DE BANNALEC, LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE QUIMPERLÉ, POUR LES BESOINS EN TELECOMMUNICATION (FIXE ET MOBILE) : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE SON SUPPLEANT**

Exposé :

Le Conseil municipal a délibéré le 1er avril 2015 pour que la Ville de Quimperlé constitue un groupement de commande avec la Ville de Bannalec et le Centre Communal d'Action Sociale de Quimperlé pour choisir un ou des opérateurs en services de télécommunication fixe et mobile.

Il est prévu de créer une Commission d'Appel d'Offres pour ce groupement, qui sera composée de trois membres (un par collectivité adhérent au groupement) à voix délibérative et de leurs trois suppléants, conformément à l'article 8-III du code des marchés publics.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de désigner, parmi les membres titulaires de la commission d'appel d'offres permanente de Quimperlé, un représentant et son suppléant, pour siéger en tant que président de la CAO du groupement lors de l'attribution de ce marché :

- Mme Yvette METZGER, titulaire,
- M. Eric ALAGON, suppléant.

**Décision** : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour expédition conforme  
Le MAIRE

